



Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont invités à participer à la

## 95<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

qui aura lieu le vendredi 26 avril 2019, à 10h00  
30, route de Pregny, 1292 Pregny-Chambésy, Genève

(Parking P47 à l'aéroport et navettes à disposition)

### ORDRE DU JOUR

**1. Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2018** (Rapport annuel, comptes annuels et comptes consolidés) **et des rapports de l'Organe de révision**

**2. Décisions de l'Assemblée générale ordinaire**

**2.1. Approbation du Rapport annuel de l'exercice 2018**

Le Conseil d'Administration propose d'approuver le Rapport annuel.

**2.2. Approbation des comptes annuels de la Banque et des comptes consolidés de l'exercice 2018 arrêtés au 31 décembre 2018**

Le Conseil d'Administration propose d'approuver les comptes annuels de la Banque et les comptes consolidés.

**2.3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation du dividende**

Le Conseil d'Administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice résultant du bilan:

Bénéfice net de l'exercice 2018	CHF	239'719'468
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	62'755'813
<b>Bénéfice résultant du bilan</b>	<b>CHF</b>	<b>302'475'281</b>
Dividende de 489 % sur le capital-actions	CHF	220'050'000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		Néant
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		Néant
Report à nouveau	CHF	82'425'281
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>302'475'281</b>

Si cette proposition est acceptée, les dividendes suivants seront mis en paiement dès le vendredi 3 mai 2019 contre remise du coupon n°32:

	par action nominative	par action au porteur
Dividendes bruts 2018	CHF 489.00	CHF 2'445.00
Sous déduction de 35% d'impôt anticipé	CHF 171.15	CHF 855.75
Montant net	CHF 317.85	CHF 1'589.25

Le dernier jour de négoce donnant droit à cette distribution interviendra le lundi 29 avril 2019, les actions étant négociées ex-dividende dès le mardi 30 avril 2019.

**2.4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif**

Le Conseil d'Administration propose de voter la décharge aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

**3. Votes sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif**

Sur la base des Statuts, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2019 de voter séparément sur la rémunération du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Le rapport de rémunération 2018 intégré au Rapport annuel d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. est disponible sur le site internet, sous rubrique Relations Investisseurs / Résultats et rapports annuels, à l'adresse suivante: [www.edmond-de-rothschild.com/site/Suisse/fr/banque-privée/relations-investisseurs/resultats-et-rapports-annuels](http://www.edmond-de-rothschild.com/site/Suisse/fr/banque-privée/relations-investisseurs/resultats-et-rapports-annuels).

**3.1. Vote contraignant sur la rémunération globale des membres du Conseil d'Administration de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à l'Assemblée générale ordinaire 2020**

Le Conseil d'Administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'Administration, pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à l'Assemblée générale ordinaire 2020, de CHF 940'000.-.

**3.2. Vote contraignant sur la rémunération fixe globale des membres du Comité Exécutif pour l'exercice suivant, soit l'exercice 2020**

Le Conseil d'Administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum afférent à la rémunération fixe des membres du Comité Exécutif pour l'exercice 2020, de CHF 7'000'000.-.

**3.3. Vote contraignant sur la rémunération variable globale des membres du Comité Exécutif pour l'exercice écoulé**

Le Conseil d'Administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global afférent à la rémunération variable des membres du Comité Exécutif pour l'exercice 2018, de CHF 4'700'000.-.

**4. Élections statutaires**

**4.1. Élection des membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration propose l'élection individuelle, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour la période statutaire d'un an, des personnes suivantes (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante):

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| a. Mme Ariane de Rothschild | e. M. Maurice Monbaron |
| b. M. Benoit Dumont         | f. M. Philippe Perles  |
| c. M. Tobias Guldemann      | g. M. François Pauly   |
| d. M. Jean Laurent-Bellue   | h. Mme Katie Blacklock |

Lors de la séance du 12 mars 2019, le Conseil d'Administration a pris connaissance de la décision de MM. Benjamin de Rothschild et Klaus Jenny de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat qui arrivera à terme lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2019.

Pour plus de détails sur les candidats et leurs qualifications, nous vous remercions de bien vouloir vous référer à leur biographie apparaissant dans le Rapport annuel 2018 ou de contacter notre chargée de Relations Investisseurs. Ses coordonnées, ainsi que le Rapport annuel, sont accessibles sur le site internet d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. à l'adresse suivante: [www.edmond-de-rothschild.com/site/Suisse/fr/banque-privée/relations-investisseurs/resultats-et-rapports-annuels](http://www.edmond-de-rothschild.com/site/Suisse/fr/banque-privée/relations-investisseurs/resultats-et-rapports-annuels).

**4.2. Élection du Président du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration propose l'élection de Mme Ariane de Rothschild, en tant que Présidente du Conseil d'Administration (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

**4.3. Élection des membres du Comité de Rémunération**

Le Conseil d'Administration propose l'élection individuelle, en qualité de membre du Comité de Rémunération, pour la période statutaire d'un an, des personnes suivantes (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante):

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| a. Mme Ariane de Rothschild | c. M. Philippe Perles  |
| b. M. Jean Laurent-Bellue   | d. Mme Katie Blacklock |

Si elle est élue, Mme Ariane de Rothschild sera nommée Présidente du Comité de Rémunération.

**4.4. Élection du Représentant Indépendant**

Le Conseil d'Administration propose l'élection de l'Étude Gampert et Demierre Morand, Notaires, rue du Général-Dufour 19, 1204 Genève, en qualité de Représentant Indépendant au sens des articles 8 et suivants de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), pour un mandat d'un an qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

**4.5. Renouvellement du mandat de l'Organe de révision pour l'exercice 2019**

Le Conseil d'Administration propose le renouvellement du mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.A. à Genève en qualité d'Organe de révision, pour un mandat qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

**5. Réduction du capital-actions**

Le Conseil d'Administration propose de réduire le capital-actions de CHF 3'800'000.- pour le ramener de CHF 45'000'000.- à CHF 41'200'000.-, entièrement libéré, par la destruction de 3'600 actions propres au porteur d'une valeur nominale de CHF 500.- chacune et de 20'000 actions propres nominatives d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune, liées selon les Statuts, à droit de vote privilégié qu'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. a rachetées, par échange de titres, à Rothschild Holding AG en août 2018 dans le cadre du débouclage de leurs participations croisées respectives.

Dans son rapport de révision spécial à l'attention de l'Assemblée générale des actionnaires, l'Organe de révision de la Banque, PricewaterhouseCoopers S.A. à Genève, a confirmé que les créances sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

Après l'exécution de la réduction, le capital-actions de la Banque sera de CHF 41'200'000.-, entièrement libéré, divisé en 180'000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune, liées selon les Statuts, et en 46'400 actions au porteur, d'une valeur nominale de CHF 500.- chacune. L'article 5 des Statuts sera modifié pour refléter la réduction du capital-actions ainsi que pour modifier la dénomination des actions nominatives (cf. point 6 de l'ordre du jour).

L'exécution de la réduction du capital-actions est subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires requises.

## 6. Nouvelle composition du capital-actions après réduction du capital-actions et modification de la dénomination des actions nominatives à droit de vote privilégié

Le Conseil d'Administration propose de modifier comme suit l'article 5 des Statuts pour refléter la réduction du capital-actions et modifier la dénomination des 180'000 actions nominatives de CHF 100.- chacune, liées selon Statuts, à droit de vote privilégié, en actions nominatives de CHF 100.- chacune, liées selon Statuts, à droit de vote privilégié, de catégorie A:

### Teneur actuelle

#### ARTICLE 5

1. Le capital-actions est fixé à la somme de quarante-cinq millions de francs (CHF 45'000'000.-), entièrement libéré.
2. Il est divisé en:
  - a. deux cent mille (200'000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent francs (CHF 100.-) chacune, entièrement libérées, ainsi que :
  - b. cinquante mille (50'000) actions au porteur d'une valeur nominale de cinq cents francs (CHF 500.-) chacune, entièrement libérées.
3. La société émet ses actions sous la forme de certificats individuels ou globaux. Les certificats individuels ou globaux sont signés par deux membres du Conseil d'Administration, le cas échéant au moyen de signatures facsimilées. L'actionnaire qui demande la remise d'un certificat individuel supporte les frais qui s'y rapportent. Un certificat individuel peut être échangé en tout temps et gratuitement contre des certificats portant sur un nombre d'actions correspondant.

### Nouvelle teneur (modifications soulignées)

#### ARTICLE 5

1. Le capital-actions est fixé à la somme de quarante et un millions deux cents mille francs (CHF 41'200'000.-), entièrement libéré.
2. Il est divisé en:
  - a. cent quatre-vingt-mille (180'000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent francs (CHF 100.-) chacune, de catégorie A, ainsi que :
  - b. quarante-six mille quatre cents (46'400) actions au porteur d'une valeur nominale de cinq cents francs (CHF 500.-) chacune.
3. La société émet ses actions sous la forme de certificats individuels ou globaux. Les certificats individuels ou globaux sont signés par deux membres du Conseil d'Administration, le cas échéant au moyen de signatures facsimilées. L'actionnaire qui demande la remise d'un certificat individuel supporte les frais qui s'y rapportent. Un certificat individuel peut être échangé en tout temps et gratuitement contre des certificats portant sur un nombre d'actions correspondant.

## 7. Augmentation du capital-actions par apport en nature

Le Conseil d'Administration propose d'augmenter le capital-actions de CHF 17'493'500.- pour le porter de CHF 41'200'000.- à CHF 58'693'500.-, par l'émission de 34'987 nouvelles actions d'une valeur nominale de CHF 500.- chacune, nominatives, liées selon Statuts, de catégorie B, non cotées.

Ces actions seront émises au-dessus du pair, avec un agio de CHF 15'000.- par action, soit pour le prix de CHF 15'500.- par action, soit pour le prix total d'émission de CHF 542'298'500.-.

Les nouvelles actions donneront droit, pour la première fois, au dividende de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Elles seront entièrement libérées par l'apport fait par Edmond de Rothschild S.A., société anonyme de droit français ayant son siège à Paris (France), de la totalité des actions qu'elle détient dans Edmond de Rothschild (France), société anonyme de droit français ayant son siège à Paris (France), soit 5'514'156 actions de EUR 15.- chacune, entièrement libérées, pour une valeur totale de CHF 542'298'500.-. En contrepartie de cet apport, il sera remis à l'apporteur 34'987 actions, nominatives, liées selon Statuts, de CHF 500.- chacune, de catégorie B, entièrement libérées. La différence entre la valeur totale des actions Edmond de Rothschild (France) de CHF 542'298'500.- et la valeur nominale totale des nouvelles actions de CHF 17'493'500.- (déduction faite des frais d'émission) constituera une réserve issue du capital qui sera comptabilisée comme telle dans les comptes de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Le Conseil d'Administration propose de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'ensemble des actionnaires actuels de la société afin de réserver la souscription des nouvelles actions à Edmond de Rothschild S.A. en contrepartie de son apport à Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. L'apport des actions d'Edmond de Rothschild (France) à Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. s'inscrit dans le cadre de la restructuration du Groupe Edmond de Rothschild visant à ce qu'Edmond de Rothschild (France) devienne une filiale d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. et qu'ainsi, l'ensemble des activités bancaires du Groupe Edmond de Rothschild soient consolidées au niveau d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. Cette restructuration a pour objectif, en particulier, de simplifier l'organisation juridique du Groupe Edmond de Rothschild. La décision de l'Assemblée générale de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'ensemble des actionnaires actuels de la société est ainsi fondée sur un juste motif au sens de l'article 652b al. 2 CO.

L'exécution de l'apport des actions d'Edmond de Rothschild (France) et de l'augmentation de capital-actions d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. est subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires requises.

## 8. Modification de l'article 20 alinéa 1 des Statuts

Le Conseil d'Administration propose de modifier l'article 20 alinéa 1 des Statuts comme suit:

### Teneur actuelle

#### ARTICLE 20

1. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité du Conseil.
2. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

### Nouvelle teneur (modifications soulignées)

#### ARTICLE 20

1. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité du Conseil. Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions, à l'émission d'actions ou à la réduction du capital-actions.
2. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

La version complète des Statuts actuels est consultable sur le site internet de la Banque: [www.edmond-de-rothschild.com/site/Suisse/fr/banque-privee/relations-investisseurs/informations-generales](http://www.edmond-de-rothschild.com/site/Suisse/fr/banque-privee/relations-investisseurs/informations-generales)

## Informations pratiques

Le rapport de gestion qui inclut les comptes annuels (comptes de pertes et profits, bilan et annexes), le Rapport annuel, les comptes consolidés, le rapport de rémunération, les rapports de l'Organe de révision, ainsi que le rapport spécial concernant la réduction de capital émis par PricewaterhouseCoopers S.A. sont tenus à la disposition des actionnaires auprès du Siège de Genève, des Succursales de Fribourg, de Lausanne et de Lugano et de l'Agence de Zurich, ainsi que sur le site internet de la Banque sous rubrique Relations Investisseurs / Résultats et rapports annuels, à l'adresse : [www.edmond-de-rothschild.com/site/Suisse/fr/banque-privee/relations-investisseurs/resultats-et-rapports-annuels](http://www.edmond-de-rothschild.com/site/Suisse/fr/banque-privee/relations-investisseurs/resultats-et-rapports-annuels). Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ce rapport lui soit remise.

Une convocation, accompagnée de la carte d'admission et du matériel de vote, sera envoyée directement aux **détenteurs d'actions nominatives** inscrits au Registre des actionnaires à la date du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019. Durant la période s'étendant du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 au vendredi 26 avril 2019 inclus, aucun transfert d'actions nominatives n'interviendra au Registre des actionnaires.

Les **détenteurs d'actions au porteur** qui souhaitent participer à l'Assemblée générale ordinaire, ou s'y faire représenter, pourront retirer leur carte d'admission au plus tard le mercredi 24 avril 2019 auprès du Siège de Genève, des Succursales de Fribourg, de Lausanne et de Lugano et de l'Agence de Zurich, moyennant le dépôt des actions ou la remise d'un document attestant le dépôt de ces dernières auprès d'un autre établissement bancaire jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire.

Les détenteurs d'actions au porteur qui ne souhaiteraient pas participer à l'Assemblée générale ordinaire de la Banque peuvent se faire représenter par un tiers de leur choix ou par le **Représentant Indépendant, l'Étude Gampert et Demierre Morand, Notaires**, rue du Général-Dufour 19, 1204 Genève. En l'absence d'indication sur la manière d'exercer le droit de vote pour un ou plusieurs objets, l'actionnaire mandate le Représentant Indépendant de voter dans le sens des propositions du Conseil d'Administration, tant pour les objets portés à l'ordre du jour que pour toute nouvelle proposition ou modification de proposition faite lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. offre à ses actionnaires la possibilité de **voter par voie électronique par le biais de la plateforme Sherpany**. Les actionnaires pourront ainsi donner procuration au Représentant Indépendant et lui communiquer leurs instructions de vote en ligne. Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés sur cette plateforme peuvent s'inscrire en prenant contact directement avec le service d'enregistrement des actionnaires, par fax au +41 58 818 91 70 ou par e-mail : [conservation@bper.ch](mailto:conservation@bper.ch). À réception de la demande, le service d'enregistrement fera suivre les modalités d'enregistrement sur la plateforme Sherpany. Le délai est fixé au mercredi 24 avril 2019 à minuit pour procéder au vote électronique.

Genève, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Pour le Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Le Président

Baron Benjamin de Rothschild